

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2015

Le Conseil Municipal de Charbonnier les Mines s'est réuni le 15 juin 2015 sous la présidence de M. Pascal Berthelot, Maire.

Etaient présents : M. BERTHELOT Pascal, Maire, M. PAULET Sébastien, Mme MESTRE Hélène, M. ZAJIC Gilles, Maires Adjointes, M. MARQUES Adelino, M. LOINTIER Jean-Michel, M. PELISSIER Philippe, M. FARY Jean-François, M. VALLON Jérôme, Mme BINET Marilyn, Mme LAVIE-JAFFEL Nathalie, M. ANASTACIO José.

Absents : Mme JACQUET Marie-Laure (qui a donné procuration à M. BERTHELOT), M. BESSON Nicolas (qui a donné procuration à M. ZAJIC Gilles).

Secrétaire de séance : Mme MESTRE Hélène.

Différentes questions étaient à l'ordre du jour :

1. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREAU DE LA MINE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Conseil a approuvé la décision de la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 312 863.60 € H.T.

2. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS LOCALES

Sur proposition de la commission « animation », et en accord avec la commission des finances, le conseil municipal décide d'attribuer aux sociétés locales :

Société de CHASSE : 310 €

Société de PECHE : 250 €

Société de PETANQUE : 530 €

Foyer des jeunes et d'éducation populaire : 920 €

Football club : 1 090 €

Club « Amitiés et loisirs » : 270 €

Amicale des Sapeurs pompiers : 200 €

Comité des fêtes : 1 100 €

Association CHIEN A TROIS PATTES POUR LA LUDOTHEQUE : 200 €

Association ADEVAL : 150 €

Team Charbo : 450 €

SCRAP'LES MINES : 150 €

L'Association "La Bourrée de l'Allagnon", ne souhaitant organiser aucune manifestation, cette année, a demandé à ce que sa subvention d'un montant de 450 € ne lui soit pas versée.

3. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil accepte de verser exceptionnellement la somme de 50 € au Club de Football pour régler une bouteille de propane, compte tenu du retard des travaux d'enterrement d'une cuve de gaz.

4. ADMISSIONS EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES NON RECOUVRABLES SUR LE BUDGET COMMUNE

Le Conseil, devant l'impossibilité de recouvrer des loyers et des redevances d'assainissement, se trouve dans l'obligation d'admettre en non valeur la somme de 3 394 € sur le budget commune, et non 3 385 €, contrairement à ce qu'il avait indiqué lors de la séance du 19 mai 2015;

5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SOCIETE DE PETANQUE

Le Conseil donne son accord pour verser une subvention exceptionnelle de 200 € à la société de pétanque pour indemniser cette association d'avoir mis en place un atelier "pétanque" dans le cadre des T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) au 3ème trimestre, le maire rappelant que la TEAM CHARBO participe, depuis le début de l'année scolaire, aux T.A.P. à raison de 35 euros par séance.

6. LOCATION APPARTEMENT DE TYPE F1 BIS

Le Conseil décide d'attribuer le logement de type F1 Bis situé Avenue de la République à Charbonnier à M. PEDRACKI Jean-Marc à compter du 25 juin 2015, le loyer s'élevant à 280 euros par mois.

7. MOTION DE SOUTIEN à l'IME/FAM de Bergoïde

Le Conseil, à l'unanimité, soutient la Commune de Vergongheon dans sa volonté de maintenir l'IME/FAM de Bergoïde ouvert pour continuer d'accueillir les enfants et adolescents en situation de handicap ou touchés par des maladies génétiques invalidantes.

8. MOTION POUR LA SAUVEGARDE DES LIBERTES LOCALES

Le Conseil souhaite réaffirmer son attachement aux libertés communales, que les parlementaires prennent en considération les attentes exprimées par l'Association des Maires Ruraux de France et que le projet de loi NOTRe qui met à mal les libertés locales soit retiré.

9. SUBVENTION A L'E.B.M.F;

Le Conseil est d'accord pour attribuer une subvention de 500 € par an sur 3 ans à l'Entente Bassin Minier de Football. Le Club de Football mettra à disposition des enfants de Charbonnier, un éducateur diplômé à raison de 7 séances annuelles.

10. MODIFICATION N°2 DU P.L.U. : JUSTIFICATION DE L'OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE AU

Considérant que les parcelles constructibles mais non construites sont soit des jardins attenants à des habitations, soit concernées par des successions non encore réglées

Considérant la demande croissante de constructions sur la Commune, le Conseil approuve les justifications de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU.

11. AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE : DEMANDE DE PROROGATION DU DELAI D'ELABORATION

Le Conseil demande une prorogation de 3 ans pour le dépôt d'Accessibilité Programmée au motif que le diagnostic "accessibilité" en cours de réalisation par la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier.

12. QUESTIONS DIVERSES

Il est fait un point sur les affaires scolaires. Le nombre d'inscrits pour la prochaine rentrée scolaire s'élève à 125 enfants. Il est proposé aux élus de changer les modalités d'inscription de la cantine avec une inscription à la semaine, les enfants mangeant une fois ou deux devront manger tous les jours de la semaine, afin d'éviter les variations d'effectifs d'un jour à l'autre. Les élus refusent cette solution, afin de ne pas pénaliser les parents qui ont besoin du service de cantine qu'un jour. Une commission "cantine" va se mettre en place afin de rappeler les règles et de rencontrer les parents qui ne se conforment pas au règlement.

Le projet de P.E.D.T. est en cours d'impression.

Les activités T.A.P., pour la prochaine rentrée scolaire seront jardinage et improvisation théâtrale.

Les travaux d'isolation, dans le cadre de COCON 63, débuteront la dernière semaine d'août.

Le Conseil donne son accord au lancement d'une étude de travaux d'enfouissement de réseaux Basse Tension Avenue de la République, Avenue Jean Jaurès et rue du Puits Saint Alexandre.

Une cérémonie d'hommage aux résistants du maquis de Clavières tués par les soldats allemands a eu lieu dans le cimetière de Clavières. A cette occasion, une plaque commémorative au nom de Jean Oharocki, combattant F.F.I., habitant de Charbonnier les Mines et "tombé pour la France" en 1944 a été apposée. Une élue de Charbonnier représentait le Conseil Municipal.